

GARANTIE DU PANNEAU PRÉ-MONTÉ ET SES COMPOSANTES

- Thermolec Ltée garantit contre tout défaut de matériel sur le réservoir de la chaudière, ses éléments chauffants et les autres composantes pour une durée de dix (10) ans à partir de la date d'expédition de son usine. Sujet à changement sans préavis par le manufacturier.
- Thermo 2000 Inc. garantit par la présente que le réservoir de leur chaudière électrique en service résidentiel normal sera exempt de toute fuite pour une période de quinze (15) ans à partir de la date d'achat. Toute autre pièce ou composante sont garantie pour une période de deux (2) ans contre les vices de fabrication ou de matériaux. Sujet à changement sans préavis par le manufacturier.
- Les thermostats HCW sont garantis pour une période de (2) ans à compter de la date d'achat
- Les pompes HCW sont garanties pour une période de (2) ans à compter de la date d'achat
- Pour les thermopompes air/eau et eau/eau HCW, ont tous des garanties différentes sur la main d'œuvre, les pièces, compresseur et échangeur. Se référer aux manuel des équipements dans la section garantie.
- Le panneau prémonté de HCW est garantie (1) an sur la fabrication.
- Le ou les réservoirs d'expansion sont garantis (5) ans. Sujet à changement sans préavis par le manufacturier.
- Tous les autres produits inclus sur le panneau prémonté ont une garantie de (2) ans
- **Les systèmes de panneau prémonté n'inclus pas le branchement électrique bas et haut voltage. Il est suggéré d'engager un technicien compétent dans le domaine du contrôle pour le raccordement du bas voltage.**

VÉRIFICATION AVANT LA MISE EN MARCHE

Étapes préparatoires :

- ❖ S'assurer que tous les branchements de plomberie et d'électricité ont été faits.
- ❖ Remplir d'eau la chaudière et le système de chauffage.
- ❖ Vérifier s'il y a des fuites d'eau.
- ❖ Vérifier la pression indiquée à l'indicateur de température et pression sur la bouilloire. Elle devrait se situer autour de 12psi.
- ❖ Ajusté le(s) contrôle(s) de température de la chaudière selon le besoin.
- ❖ Mettre l'interrupteur de service de la chaudière à ON
- ❖ Ajusté le thermostat de la maison de façon à générer une demande de chaleur.
La pompe du système devrait se mettre en marche.
S'assurer que l'eau circule dans le réseau et que l'air y soit éliminé par le purgeur.

Vérification ultérieure

Bi-annuelle :

- ❖ Vérifiez le bon fonctionnement des purgeurs d'air automatique et des purgeurs d'air manuels installés. Vérifier régulièrement que la pression du système est satisfaisante et celle du réservoir de stockage.

Annuellement:

- ❖ Il est recommandé de faire une inspection visuelle des compartiments électriques de la chaudière pour vérifier l'étanchéité des brides d'élément chauffant et détecter des signes potentiels de surchauffe des composantes ou du câblage électrique. Les correctifs requis devront être apportés le plus tôt possible. Le remplacement de composantes défectueuses devra toujours être fait à partir de pièces d'origine.

Assurez-vous que l'alimentation électrique principale de la chaudière a été coupée avant d'entreprendre toute inspection.

Fermer les robinets d'isolation nécessaires et nettoyer le tamis localisé sur le conduit de retour de chauffage s'il y a lieu. Ouvrir le robinet de drainage de la chaudière pour en vidanger les dépôts pouvant s'y être accumulés. Arrêter lorsque l'eau qui en découle est redevenue transparente. S'il n'y a aucun débit ou un faible débit, il se pourrait que le fond de la chaudière soit rempli de sédiments. Si tel est le cas, fermer les robinets d'isolation, retirer les éléments chauffants et nettoyer l'intérieur de l'appareil avec un jet d'eau puissant.

MISE EN GARDE

Les mises en garde et directives contenues dans ce manuel ne couvrent pas de façon exhaustive toutes les situations possibles. Le bon sens, la prudence ainsi que l'attention sont également des facteurs qui influencent la qualité de l'installation et qui incombent à la personne responsable de la mise en service ainsi que de l'entretien de cet équipement.

Toute question relative à la mise en service, l'entretien ou la garantie de cet équipement devrait être adressée au fournisseur.

Toute utilisation abusive de ces appareils ou toute réparation effectuée par des personnes autres que le personnel autorisé sans son consentement écrit, annule cette garantie.